

Charte des visites aux patients et résidents

dans le contexte de crise sanitaire liée à la covid-19

Nous vous informons que les visites s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Sur présentation du pass sanitaire
- Pas plus de deux visiteurs en même temps et par jour
- A partir de 12 ans
- De 13h30 à 17h30 (en semaine et les week-ends)
- Les visiteurs doivent :
 - se laver les mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique
 - porter un masque chirurgical (qui sera gardé tout au long de la visite et porté selon les recommandations des professionnels)
 - Une distance de 1,50 mètre doit être maintenue entre le patient/résident et les visiteurs
 - Il ne peut y avoir de contact physique ni d'embrassade
 - Friction hydro-alcoolique à la sortie de l'établissement
- Pas d'attroupement ni de déambulation dans les couloirs
- Pas de sollicitations impromptues des infirmières en salle de soins ni en salle à manger

Nous remercions par avance nos usagers pour leur compréhension et le respect de ce dispositif.

Le 9 mars 2022

Alain PETIT, Directeur

